



Travail à temps partiel

Vers une remise en cause de ce droit à PCA ?

Vos élus et vos syndicats se mobilisent et vous alertent sur les difficultés l'application de l'accord national du 23 Novembre sur le travail à temps partiel

Jusqu'à présent à PCA ce dispositif était respecté au travers d'un processus de mise en place accommodant et l'écoute de la Direction plutôt bienveillante, même si l'intervention ponctuelle des représentants du personnel restait nécessaire dans certaines situations relevant d'interprétations arbitraires.

L'objectif était de trouver une solution qui permette :

- de faire respecter le droit des salariés au travail à temps partiel.
- de concilier les aspirations personnelles et professionnelles des salariés concernés.
- d'aménager l'organisation du travail à partir de ces principes.

Mais, ça c'était avant !

En effet, depuis quelques mois, des salariés de tous nos territoires se trouvent brusquement confrontés à des difficultés pour obtenir ou poursuivre un temps partiel.

Ainsi par exemple, il n'est pas rare de voir des salariés « interdits » de temps partiel parce qu'ils travaillent le samedi matin, et d'autres mis sous pression et menacés dans la poursuite de leur métier afin qu'ils reviennent à un temps complet ...

Cela entraine stress et mal être au travail alors même :

- Que le préambule de l'accord national proclame : « **tous les salariés quel que soit l'emploi occupé, ont le choix entre le travail à temps plein ou le travail à temps partiel** ».
- Que jusqu'à présent le dispositif retenu PCA permettait de gérer les difficultés rencontrées.
- Que la CR PCA s'affiche comme 100 % humaine, communique sans retenue sur la qualité de vie en entreprise, sur le travail collaboratif, sur les indices de satisfaction salariés, et publie de très bons résultats commerciaux et financiers.

Or, il n'y a pas d'organisation du travail qui ne puisse être modifiée et optimisée pour autant qu'il en soit décidé par la direction. Il suffit pour cela qu'elle s'en donne les moyens (ils existent comme on a pu le voir lors de certains « projets » ...), et qu'elle en ait la volonté (et non des aprioris négatifs).

A moins qu'il ne s'agisse d'une inflexion inquiétante de la politique d'emploi de PCA ...

Aussi, tous les syndicats demandent à la DIRECTION de la CR PCA :

- De respecter la signature de ses pairs.
- D'appliquer loyalement les accords nationaux.
- De revoir sa position sur les demandes et renouvellements de temps partiel.
- De s'expliquer sur sa politique d'emploi.